

Tutoriel : demander un arrêt de travail pour garder son enfant sur le site declare.ameli.fr

Le [site declare.ameli.fr](https://declare.ameli.fr), ouvert jusqu'ici aux entreprises, aux travailleurs indépendants et aux salariés pour la déclaration d'arrêts de travail en période d'épidémie de Covid-19, est ouvert depuis ce jour aux professionnels de santé libéraux.

Ce site permet de se déclarer en tant que professionnels de santé libéraux devant rester à domicile pour garder son enfant de moins de 16 ans concerné par la fermeture de son établissement scolaire ou d'accueil.

Il ne sera donc plus nécessaire d'appeler la plateforme téléphonique 09 72 72 21 12 pour pouvoir formuler une demande d'indemnisation d'arrêt de travail dans le cadre de la garde d'enfant.

Les professionnels de santé relevant des deux autres cas (arrêt de travail parce qu'ils sont atteints par le coronavirus et devant respecter une période d'isolement car ayant été en contact rapproché avec une personne diagnostiquée positive en coronavirus), doivent passer par la plateforme téléphonique au 09 72 72 21 12 pour se déclarer.

Voici la marche à suivre pour la déclaration de garde d'enfants :

1 : se rendre sur le [site declare.ameli.fr](https://declare.ameli.fr)

Déclaration de maintien à domicile – Coronavirus

Déclaration de maintien à domicile

Vous êtes assuré

Vous pouvez demander à bénéficier d'un arrêt de travail si vous êtes une femme enceinte dans son troisième trimestre de grossesse ou souffrez d'une affection de longue durée.

ACCÉDER AU SERVICE ASSURÉ

Vous êtes employeur ou indépendant

Vous souhaitez demander un arrêt de travail pour vous-même ou vos salariés contraints de garder leur enfant à domicile.

ACCÉDER AU SERVICE EMPLOYEUR

Cliquez sur « *Accéder au service employeur* »

2 : Lire le texte de présentation et cliquer sur « Continuer »

Service de déclaration en ligne des arrêts de travail

Dans le cadre des mesures visant à limiter la diffusion du coronavirus, les autorités publiques ont décidé la fermeture temporaire de l'ensemble des structures d'accueils de jeunes enfants et d'établissements scolaires.

Cette décision donne lieu à une prise en charge exceptionnelle d'indemnités journalières par l'Assurance Maladie pour les parents qui n'auraient pas d'autre possibilité pour la garde de leurs enfants (télétravail notamment) que de rester à leur domicile ou qui ne bénéficieraient pas des modes de garde adhoc mis en place pour les professions prioritaires.

Ce dispositif concerne les parents d'enfants de moins de 16 ans au jour du début de l'arrêt ainsi que les parents d'enfants en situation de handicap sans limite d'âge.

L'arrêt peut être délivré pour une durée de 1 à 21 jours. Il sera éventuellement renouvelable selon les mêmes modalités en fonction de la durée de fermeture des établissements. Un seul parent à la fois (ou détenteur de l'autorité parentale) peut se voir délivrer un arrêt de travail. Il est possible de fractionner l'arrêt ou de le partager entre les parents sur la durée de fermeture de l'établissement.

Le télé-service « declare.ameli.fr » de l'Assurance Maladie est l'outil mis en place à cette fin. Il s'applique aux salariés du régime général, salariés agricoles, marins, Clercs et employés de notaire, travailleurs indépendants (hors professions libérales) et travailleurs non-salariés agricoles et agents contractuels de la fonction publique. Il s'adresse également aux professionnels de santé bénéficiant du versement d'indemnités journalières forfaitaires dérogatoires.

Il s'adresse également aux organismes de formation qui peuvent y déclarer leurs stagiaires en formation professionnelle.

Pour les autres régimes spéciaux, notamment les agents de la fonction publique, l'arrêt n'a pas besoin d'être déclaré sur ce site (en l'absence de versement d'indemnité journalière pour un régime d'assurance maladie) et doit être géré directement par l'employeur.

Si vous êtes salarié ou exploitant du régime agricole, [accédez au site de la MSA](#).

Les déclarations faites sur ce télé-service ne déclenchent pas une indemnisation automatique des employés concernés. Cette indemnisation se fait après vérification par les caisses de sécurité sociale des éléments transmis et sous réserve de l'envoi, selon les procédures habituelles, des éléments de salaires à la caisse d'affiliation de votre employé.

Attention, « declare.ameli.fr » n'est pas un télé-service de déclaration des personnes présentant des symptômes du coronavirus ou infectées par cette maladie, ces dernières relevant d'un arrêt de travail prescrit par un médecin.

CONTINUER

Cliquez sur « Continuer »

3 : Compléter la fiche d'identification entreprise

Fiche vierge :

Identification entreprise

Type d'identifiant N° Employeur

Raison sociale de l'entreprise

Email

Je certifie que cette déclaration concerne des employés ne pouvant pas télétravailler

Liste de(s) employé(s)*

* si vous êtes travailleur indépendant (hors professions libérales), professionnel de santé ou auto-entrepreneur, vous pouvez vous déclarer vous-même de manière identique.

Numéro de sécurité sociale	Nom	Prénom	Date de naissance	Téléphone	Date de début de l'arrêt	Actions
----------------------------	-----	--------	-------------------	-----------	--------------------------	---------

Aucun employé renseigné



Fédération Nationale des Orthophonistes

145 boulevard de Magenta 75010 Paris - Tel : 01 40 35 63 75 - Courriel : contact@fno.fr

www.fno.fr

Fiche complétée :

Identification entreprise

Type d'identifiant

numéro ADELI/AMELI/RPPS

N° Employeur

856569123

Raison sociale de l'entreprise

Cabinet d'orthophonie

Email

votreadressemail@exemple.fr

Je certifie que cette déclaration concerne des employés ne pouvant pas télétravailler

Liste de(s) employé(s)*

* si vous êtes travailleur indépendant (hors professions libérales), professionnel de santé ou auto-entrepreneur, vous pouvez vous déclarer vous-même de manière identique.

Numéro de sécurité sociale	Nom	Prénom	Date de naissance	Téléphone	Date de début de l'arrêt	Actions
Aucun employé renseigné						

+ AJOUTER UN EMPLOYÉ

Puis cliquer sur « Ajouter un employé »

Une fenêtre s'ouvre sur la fiche employé (voir page suivante).

4 : Compléter la fiche employé

Fiche vierge :

Ajouter un employé

Numéro sécurité sociale

13 caractères (sans clé)

0 / 13

Nom

Prénom

Date de naissance

Numéro de téléphone

0 / 10

Date de début de l'arrêt

Nombre de jours d'arrêt

Attention, en cas d'une précédente déclaration pour ce même employé, les périodes des arrêts ne doivent pas se chevaucher.

Informations sur un enfant

Nom d'un enfant

Prénoms d'un enfant

Date de naissance d'un enfant

ANNULER

VALIDER

Fiche complétée :

Ajouter un employé

Numéro sécurité sociale
2 75 12 69 121 456

13 caractères (sans clé)

13 / 13

Nom
Fournier

Prénom
Carole

Date de naissance
11/12/1975

Numéro de téléphone
06 12 34 56 78

10 / 10

Date de début de l'arrêt
16/03/2020

Nombre de jours d'arrêt
16 jours

Date de fin de l'arrêt : **31/03/2020**

Attention, en cas d'une précédente déclaration pour ce même employé, les périodes des arrêts ne doivent pas se chevaucher.

Informations sur un enfant

Nom d'un enfant
Fournier

Prénoms d'un enfant
Adèle

Date de naissance d'un enfant
02/02/2012

ANNULER

VALIDER

Puis cliquer sur « valider »



Fédération Nationale des Orthophonistes

145 boulevard de Magenta 75010 Paris - Tel : 01 40 35 63 75 - Courriel : contact@fno.fr

www.fno.fr

La fenêtre suivante apparaît :


Identification entreprise

Type d'identifiant numéro ADELI/AMELI/RPPS	N° Employeur 856569123
Raison sociale de l'entreprise Cabinet d'orthophonie	
Email votreadressemail@exemple.fr	

Je certifie que cette déclaration concerne des employés ne pouvant pas télétravailler

Liste de(s) employé(s)*

* si vous êtes travailleur indépendant (hors professions libérales), professionnel de santé ou auto-entrepreneur, vous pouvez vous déclarer vous-même de manière identique.

Numéro de sécurité sociale	Nom	Prénom	Date de naissance	Téléphone	Date de début de l'arrêt	Actions
2 75 12 69 121 456	Fournier	Carole	11/12/1975	06 12 34 56 78	16/03/2020	 

[+ AJOUTER UN EMPLOYÉ](#)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de ma déclaration conformément aux [Conditions Générales d'Utilisation du télé-service](#).

DÉCLARER LE(S) EMPLOYÉ(S)

5 : Finaliser la déclaration



Identification entreprise

Type d'identifiant numéro ADELI/AMELI/RPPS	N° Employeur 856569123
Raison sociale de l'entreprise Cabinet d'orthophonie	
Email votreadressemail@exemple.fr	

Je certifie que cette déclaration concerne des employés ne pouvant pas télétravailler

Liste de(s) employé(s)*

* si vous êtes travailleur indépendant (hors professions libérales), professionnel de santé ou auto-entrepreneur, vous pouvez vous déclarer vous-même de manière identique.

Numéro de sécurité sociale	Nom	Prénom	Date de naissance	Téléphone	Date de début de l'arrêt	Actions
2 75 12 69 121 456	Fournier	Carole	11/12/1975	06 12 34 56 78	16/03/2020	 

[+ AJOUTER UN EMPLOYÉ](#)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de ma déclaration conformément aux [Conditions Générales d'Utilisation du télé-service](#).

DÉCLARER LE(S) EMPLOYÉ(S)

Cochez la case ci-dessus, puis cliquez sur la case « Déclarer le(s) employé(s) ».



Fédération Nationale des Orthophonistes

145 boulevard de Magenta 75010 Paris - Tel : 01 40 35 63 75 - Courriel : contact@fno.fr

www.fno.fr

Vous recevrez un avis récapitulatif :



Service de déclaration en ligne des arrêts de travail

Références de l'employeur

Type d'identifiant	numéro ADELI/AMELI/RPPS
N° employeur	859102386
Raison sociale	cabinet d'orthophonie
Email	votreadressemail@exemple.fr

Liste des employé(s) déclaré(s)

Déclaration effectuée le 25/03/2020 à 08:35

FOURNIER CAROLE

Numéro de sécurité sociale	2 75 12 69 121 456	Téléphone	06 12 34 56 78
Date de naissance	11/12/1975	Date de l'arrêt	Du 16/03/2020 au 31/03/2020

Les déclarations effectuées n'emportent pas indemnisation automatique. Celle-ci se fait après vérification par les services des caisses de sécurité sociale des éléments transmis et récapitulés ci-dessus et sous réserve de l'envoi des éléments de salaire.



Fédération Nationale des Orthophonistes

145 boulevard de Magenta 75010 Paris - Tel : 01 40 35 63 75 - Courriel : contact@fno.fr

www.fno.fr